



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 juin 2011
Français
Original : espagnol

Deuxième session ordinaire de 2011
New York, 6-9 septembre 2011
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes
PNUD

**Projet de descriptif de programme pour le Pérou
(2012-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-9	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	10-16	3
III. Programme proposé.....	17-24	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	25-28	5
Annexe		
Cadre de résultats et de ressources pour le Pérou (2012-2016)		7



I. Analyse de la situation

1. Grâce à l'ouverture de l'économie et au dynamisme des secteurs de la construction, des mines et du commerce, le Pérou a enregistré au cours de la dernière décennie le taux le plus élevé de croissance moyenne d'Amérique latine (5,9 %), raison pour laquelle il a été classé dans la catégorie des pays à revenu moyen élevé. En 2009, il avait déjà atteint les objectifs de réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité de l'enfant et accompli des progrès remarquables pour les autres (Rapport sur les OMD 2009).

2. Entre 2005 et 2010, la croissance économique et la création de programmes sociaux pour les populations les plus vulnérables ont permis de faire passer l'indice de développement humain (IDH) de 0,695 à 0,724 (progression de 4 échelons dans la classification mondiale) et de réduire la pauvreté et l'extrême pauvreté de 34,8 % et 11,5 %, respectivement.

3. Malgré les résultats économiques obtenus, il subsiste des poches de grande pauvreté et des besoins de base insatisfaits dans d'importantes parties de la population car les mécanismes d'amélioration de la répartition de la richesse produite n'ont pas été à la hauteur. Les inégalités et l'exclusion atteignent encore des niveaux élevés, en particulier dans les zones rurales où réside la population la plus vulnérable (constituée principalement de populations autochtones et de femmes). À cela s'ajoutent le manque de ressources destinées à la science et à la technologie (0,1 % du PIB), des zones et des populations qui restent à l'écart du dynamisme du marché et l'insuffisance des services publics. Dans 10 des 25 régions du pays, plus de la moitié de la population, principalement rurale et autochtone, est pauvre.

4. Entre 2004 et 2009, la création de près de 1,7 million de nouveaux emplois à l'échelon national a contribué à augmenter les possibilités de travail de la moitié de la population active dans le secteur structuré de l'économie. Cependant, les taux de chômage et de sous-emploi des femmes (8,4 % et 41,5 %) sont plus élevés que pour les hommes (4,9 % et 27 %). Le Pérou occupe la quatrième place parmi les pays classés selon le degré de différence de salaires entre hommes et femmes en Amérique latine : le revenu moyen des femmes équivaut à 66,9 % de celui des hommes.

5. Le Pérou continue à manquer de mécanismes valables pour consolider la démocratie car, pendant la dernière décennie, il s'est principalement attaché à la croissance économique et, dans une moindre mesure, à sa répartition mais il a négligé en même temps les demandes de réforme en vue d'institutionnaliser la démocratie et de développer l'esprit civique dans le domaine civil et social. Ceci se reflète dans la faiblesse des institutions démocratiques et des partis politiques qui sont peu représentatifs et ont une capacité limitée de promotion des intérêts de la société dans son ensemble : le taux de confiance de la population envers les partis politiques est de 13 % (enquête du Latinobarometro).

6. Au cours des dernières années, le Pérou a gardé un modèle de gouvernance très conflictuel et peu équitable. Même si la stabilité économique a modéré les tensions du régime politique, certains facteurs perturbateurs d'importance cruciale ayant une incidence sur la gouvernance ont pris de l'importance, par exemple délits de droit commun, corruption, conflits sociaux, manque de transparence et de participation communautaire.

7. En vertu du processus de décentralisation et de régionalisation, diverses fonctions ont été transférées aux 25 gouvernements régionaux du pays. Mais ces fonctions doivent encore être mieux définies, en particulier en ce qui concerne leur articulation avec les organismes sociaux et les autorités locales afin de consolider les gouvernements régionaux et de les transformer en instances efficaces de programmation et de gestion des dépenses publiques. En 2010, le taux d'exécution des budgets d'investissement par les gouvernements régionaux a été de 57,1 %.

8. Le Pérou est un pays extrêmement diversifié qui possède la deuxième forêt amazonienne en ordre de grandeur, 84 des 104 zones biologiques de la planète et 71 % des glaciers des régions tropicales du monde. Bien qu'il ait créé en 2008 le Ministère de l'environnement, l'environnement n'est pas encore bien ancré au plan institutionnel. La majorité des autorités régionales et municipales n'ont pas les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles nécessaires pour exercer les fonctions qui leur sont dévolues dans le cadre de la décentralisation.

9. La grande diversité biologique du pays est un atout précieux dans le contexte des changements climatiques. Mais le déboisement – de l'ordre de 150 000 hectares par an –, l'extraction minière non réglementée, la pollution des sols et des sources sont au nombre des facteurs qui contribuent à ce que les effets du changement climatique présentent des risques importants pour la fourniture durable de services écosystémiques (agriculture, pêche, énergie hydroélectrique, fourniture d'eau potable). Tous ces facteurs, ajoutés au fait que le Pérou est situé dans une zone sismique font qu'il est considéré comme l'un des pays les plus vulnérables du monde aux changements climatiques et extrêmement sensible aux catastrophes naturelles qui touchent principalement la population pauvre des zones fragiles. Au cours de ces dernières années, le pays a mieux compris la nécessité de se préparer à de tels risques et il a approuvé la nouvelle loi sur le Système national de gestion des risques de catastrophe.

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. L'Évaluation des résultats de développement effectuée en 2009 a validé les deux derniers cycles de programmes et recommandé que le programme se concentre davantage sur les besoins d'un pays à revenu moyen élevé ayant un développement économique dynamique et qu'il y soit mieux adapté.

11. Pour lutter contre la pauvreté, le PNUD a continué à collaborer à la consolidation d'initiatives importantes comme le « Programa Juntos » (Programme tous ensemble) et la « Mesa de Concertación para la Lucha contra la Pobreza » (Bureau de concertation pour la lutte contre la pauvreté) et il a fourni des rapports nationaux sur le développement humain pour servir de base au débat. D'autre part, l'Évaluation a recommandé de définir plus précisément à quels niveaux et dans quels domaines est promu chaque objectif du Millénaire pour le développement (OMD) et d'améliorer le choix des initiatives à soutenir afin de mieux cibler ses activités sur la population nécessiteuse.

12. S'agissant de gouvernance démocratique, il convient de souligner l'appui à la promotion des droits de l'homme, à la diffusion d'informations les concernant et à la modernisation des processus de gestion technique et opérationnelle des secteurs clefs de l'administration publique.

13. Le PNUD a continué à fournir une assistance technique aux processus de régionalisation et de décentralisation du pays. De même, il a consolidé sa présence dans cinq régions du pays avec l'établissement de bureaux techniques régionaux où, très souvent en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, il a mis en place des mécanismes régionaux de planification et réalisé des initiatives destinées à intégrer les changements climatiques dans les politiques de chaque région. Dans ce sens, l'Évaluation a recommandé que le PNUD continue à accorder de préférence son attention au renforcement des capacités des autorités régionales.

14. En ce qui concerne la prévention des crises et le redressement à leur issue, le PNUD a soutenu de nouvelles politiques stratégiques de gestion des risques, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles et la révision des plans de coordination et des protocoles de réaction aux catastrophes. Avec son appui, il a été possible de renforcer le mécanisme institutionnel pour la gestion des risques de catastrophe; ainsi près de 10 % des municipalités du pays commencent à appliquer des méthodes fondées sur des cartes de risques.

15. En ce qui concerne l'environnement, le Gouvernement péruvien a créé en 2008 le Ministère de l'environnement. Le PNUD a été le premier organisme de coopération à lui apporter son appui, en particulier au niveau du renforcement des capacités pour la conservation de la biodiversité et de la préparation aux risques du changement climatique. En outre, le PNUD a aidé le Ministère de l'énergie et des mines à modifier le modèle énergétique en collaborant à l'introduction massive de cuisinières à bois améliorées dans les zones rurales.

16. Étant donné l'évolution économique favorable du pays qui permet maintenant de le classer parmi les pays à revenu moyen élevé, l'Évaluation a recommandé que le PNUD élabore des stratégies de systématisation de son expérience et renforce ses moyens de communication pour diffuser les rapports et études pertinents et stimuler les débats, sans parler de la diversification de ses alliances et sources de financement.

III. Programme proposé

17. Les activités du programme 2012-2016 seront exécutées conformément aux engagements pris par le pays au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement et aux priorités nationales reflétées dans l'Accord national ainsi qu'à ce que prévoit le PNUAD pour le pays. Dans ce contexte et étant donné l'économie de développement naissante, le programme de coopération vise à appuyer des politiques publiques orientées vers le développement des capacités pour réduire les inégalités et pallier le manque de possibilités offertes à la population.

18. S'agissant de gouvernance démocratique, le PNUD aidera l'État à formuler des stratégies orientées vers le renforcement de la gestion et de la déontologie du secteur public, de la capacité de dialogue, du régime politique, des institutions démocratiques, de la promotion des droits de l'homme ainsi que de la prévention et de la gestion des conflits sociaux. Le PNUD continuera à soutenir le processus de décentralisation et de régionalisation, en privilégiant son action en fonction des niveaux de pauvreté les plus élevés et des possibilités existantes. Le PNUD encouragera l'échange d'information sur les bonnes pratiques entre les autorités régionales. De plus, il continuera à appuyer les mécanismes macrorégionaux et collaborera au développement de la science et de la technologie.

19. S'agissant de la réduction de la pauvreté et des inégalités, le PNUD donnera la priorité aux interventions dans les régions et les provinces où la pauvreté est la plus grande et où les services de base pour le développement humain manquent le plus; il contribuera aussi à renforcer les capacités des services aux différents niveaux de gouvernement et celles des organisations non gouvernementales en matière d'élaboration de politiques publiques et de plans d'ensemble de même que pour lutter contre la pauvreté et réaliser les OMD grâce à des plans conçus pour mener les actions en faveur des OMD dans les zones prioritaires. Le PNUD entreprendra des activités de promotion de politiques de développement global, en particulier par la publication de rapports nationaux sur le développement humain.

20. Le PNUD encouragera les mécanismes intergouvernementaux de coordination et de concertation entre le secteur public et le secteur privé, en mettant l'accent sur les critères de responsabilité sociale et de promotion de marchés inclusifs.

21. En ce qui concerne la viabilité de l'environnement, le PNUD apportera une assistance technique pour l'élaboration de programmes et instruments d'organisation environnementale, l'amélioration de la conservation de la biodiversité et la formulation de politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Le PNUD facilitera les consultations avec les populations rurales et autochtones en vue de valoriser l'environnement sur le plan économique et de faciliter l'accès au financement de projets relatifs au changement climatique, y compris les marchés du carbone. En outre, le PNUD coordonnera la participation des autres organismes des Nations Unies et autres partenaires à ces questions et il encouragera les alliances entre secteurs public et privé, par exemple en développant l'investissement des fonds de responsabilité sociale fournis par les industries extractives afin de favoriser le développement durable de l'environnement.

22. Conformément à la nouvelle loi sur le Système national de gestion des risques, le PNUD appuiera l'intégration d'une gestion intégrale des risques de catastrophe dans la planification des programmes de l'État. Tant les mesures correctives (réduction des risques existants) que les mesures réactives (réaction efficace face aux urgences) seront encouragées de même que – et surtout – des mesures prospectives (qui évitent que surgissent de nouveaux risques), en axant ces dernières sur l'adaptation aux changements climatiques.

23. Le Bureau du PNUD continuera à veiller à ce que l'égalité des sexes soit toujours mieux prise en compte dans tous les secteurs dans la formulation des politiques de développement et dans les projets exécutés avec l'appui du PNUD et il organisera des manifestations de caractère national et régional en vue de promouvoir l'intégration de ces questions dans les programmes nationaux et régionaux.

24. À l'échelon du Gouvernement national et des autorités régionales, le PNUD encouragera les accords de coopération Sud-Sud avec d'autres pays et/ou régions à l'intérieur de ces pays.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Aux fins du programme 2012-2016 on continuera d'utiliser la modalité d'exécution nationale, l'entité nationale homologue étant le Ministère des affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'Agence péruvienne pour la coopération internationale (APCI). Exceptionnellement et pour fournir une aide complémentaire,

le PNUD pourra recourir à la modalité d'exécution directe. Le PNUD assurera sa présence dans les régions et, dans celles où il y a lieu d'appuyer en priorité la réduction de la pauvreté, il pourra ouvrir de nouveaux bureaux.

26. En même temps que les capacités administratives du Bureau du PNUD seront adaptées à l'ampleur du programme, ses capacités de conseil dans des domaines essentiels seront renforcées pour soutenir l'exécution du programme dans les domaines prioritaires proposés et conformément aux nouveaux besoins en matière de programmation d'un pays à revenu moyen élevé.

27. Le PNUD continuera à renforcer son cadre de gestion afin d'obtenir des résultats et, avec ses partenaires, il formulera un Plan intégral de suivi, des évaluations des aspects essentiels et des résultats des projets, des évaluations des effets directs et des évaluations thématiques. Il utilisera également le « critère des questions de sexe » pour suivre l'intégration transversale de l'égalité des sexes dans les projets. Par ailleurs, le PNUD organisera des révisions annuelles du programme, en même temps que celles du PNUAD.

28. Il est prévu d'allouer au programme un montant de 1 750 000 dollars sur le budget ordinaire du PNUD. En même temps, des efforts seront faits pour mobiliser d'autres ressources de l'ordre de 150 000 000 de dollars. De même, le PNUD élaborera une stratégie d'alliances et de mobilisation des ressources en vue de diversifier ses sources de financement et d'élargir la base de ses partenaires. Il formulera également une stratégie de communication interne et externe afin de diffuser les progrès enregistrés dans l'exécution du programme et les leçons apprises et de renforcer l'obligation redditionnelle.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources pour le Pérou (2012-2016)

<i>Contributions du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, valeurs de référence de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
<p>Priorité ou objectif national : Contribuer à l'établissement d'un État démocratique, transparent et efficace capable de promouvoir la gouvernance, de garantir l'accès universel à la justice, de consolider la paix et de soutenir le processus de décentralisation</p> <p>Effets du PNUD : 1. Les entités gouvernementales, avec celles de la société civile, appliquent des politiques publiques favorisant le respect des droits de l'homme, l'accès à la justice, la transparence, la sécurité des citoyens, la gestion et la déontologie du secteur public, la prévention des conflits, en renforçant les possibilités de concertation qui contribuent à améliorer le régime politique et les bonnes pratiques de gestion des affaires publiques. 2. Dans le cadre du processus de décentralisation, les instances aux trois niveaux de l'État disposent de mécanismes appropriés pour assurer avec efficacité une gestion publique décentralisée, mettant l'accent sur le développement de la production, la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités.</p> <p>Indicateurs : 1. Nombre de secteurs et de pouvoirs régionaux qui intègrent dans leurs budgets des politiques d'inclusion du Plan national des droits de l'homme, des stratégies de gestion des conflits et de modernisation de la gestion des affaires publiques. 2. Nombre d'instances gouvernementales qui utilisent des mécanismes et instruments de gestion publique décentralisée.</p> <p>Domaine d'intervention connexe du Plan stratégique : Gouvernance démocratique</p>					
<p>Le Gouvernement révisera les normes applicables au secteur public en vue de moderniser les procédures et de renforcer l'efficacité de l'État. De même, il révisera et actualisera le cadre normatif du processus de décentralisation, de la coordination et de l'action à l'échelon intergouvernemental et de renforcement des partis politiques. Le Gouvernement assurera la promotion des droits de l'homme conformément aux traités auxquels il est partie.</p>	<p>Les organismes coopérants et les entités de la société civile coordonnent l'assistance technique et l'appui qu'ils fournissent en matière de gouvernance démocratique.</p> <p>Les autres organismes coopérants contribuent aussi à la surveillance et au suivi du processus de décentralisation.</p> <p>Les entités académiques font des études sur la dynamique territoriale à l'appui du processus de décentralisation.</p>	<p>Le PNUD aide à formuler des stratégies propres à promouvoir la gestion et la déontologie du secteur public, à favoriser le dialogue, le renforcement du régime politique et le respect des droits de l'homme. Le PNUD encourage les processus d'amélioration de la gestion à l'échelon régional, l'échange d'information sur les bonnes pratiques entre les régions et appuie le développement de la science et de la technologie.</p> <p>Le PNUD continue à soutenir la conformité des</p>	<p>Indicateur : Nombre de secteurs et de pouvoirs régionaux qui tiennent compte de la promotion des droits de l'homme, de la concertation démocratique, de la sécurité des citoyens et du renforcement des partis politiques dans leurs stratégies et politiques</p> <p>VR : Plan national des droits de l'homme 2006-2010, Accord national et rencontre de concertation sur la lutte contre la pauvreté</p> <p>Cible : Au moins trois secteurs et/ou autorités régionales intègrent le Plan national des droits de l'homme, la promotion de la concertation et de la sécurité des citoyens dans leurs budgets; au moins une mesure de renforcement des partis politiques est appliquée; au moins trois secteurs et/ou autorités régionales ont des budgets tenant compte de l'égalité des sexes.</p> <p>Indicateur : Nombre de secteurs de l'administration publique et des instances décentralisées qui formulent des politiques sociales</p>	<p>Formulation de stratégies de promotion des droits de l'homme et du dialogue social, renforcement de la sécurité des citoyens, promotion de la concertation et mise en place de mécanismes de gestion des conflits</p> <p>Formulation de stratégies de déontologie et de transparence dans la gestion des affaires publiques</p> <p>Les régions ont des programmes sociaux dans les zones les plus pauvres et des plans de gestion harmonisés avec un modèle de gestion publique décentralisée.</p>	<p>Ressources ordinaires : 600 000</p> <p>Autres ressources : 60 000 000</p>

<i>Contributions du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, valeurs de référence de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
		mécanismes macro régionaux.	<p>dans des domaines prioritaires et ont des programmes et/ou politiques de modernisation de la gestion publique et de promotion de la déontologie et de la transparence dans ce domaine</p> <p>VR : Approbation de décrets législatifs en 2008 par le pouvoir législatif sur mandat du Congrès</p> <p>Cible : Au moins trois régions et/ou secteurs</p>		
<p>Priorité ou objectif national : Renforcer les stratégies de protection sociale au profit de la population en situation de risque et promouvoir l'égalité des chances sans discrimination</p> <p>Effets du PNUAD : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et réduction des inégalités et de la pauvreté en accordant une attention particulière aux populations rurales, intégrées au centre de l'action principale de l'État et des protagonistes économiques et sociaux aux niveaux national, régional et local</p> <p>Indicateur : Nombre de secteurs, d'autorités régionales et locales qui ont des plans, programmes et objectifs concertés et adoptent des priorités de développement conformes aux OMD en vue de réduire les inégalités et la pauvreté, principalement dans les zones rurales; de plus, ces plans, programmes et objectifs servent à évaluer leur réalisation.</p> <p>Domaines d'intervention connexes du Plan stratégique : Réduction de la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement</p>					
Les trois niveaux de gouvernement (national, régional et provincial) élaborent des stratégies, des politiques et des cadres de gestion pour lutter contre la pauvreté et atteindre les OMD en établissant des priorités et des espaces de concertation avec les entités de la société civile.	Les entités de la société civile participent aux concertations sur les politiques et programmes sociaux. Les organismes de coopération apportent un financement et l'assistance technique complémentaires dans le cadre de l'Aide publique au développement.	<p>Le PNUD renforce les capacités de gestion aux différents niveaux du Gouvernement et de la société civile en accordant une attention particulière au soutien des localités prioritaires par le biais de l'élaboration de plans visant à stimuler les activités à entreprendre pour atteindre les OMD.</p> <p>Le PNUD fournit une assistance technique et offre des espaces de concertation orientés vers des programmes</p>	<p>Indicateur : Nombre de secteurs, d'autorités régionales et locales qui ont défini des valeurs de référence de base, des objectifs et des plans en vue de réduire les inégalités et la pauvreté</p> <p>VR : Les autorités régionales et provinciales n'ont pas fixé de valeurs de référence de base ni désagrégé les cibles des OMD dans leurs domaines respectifs.</p> <p>Cible : Au moins quatre autorités régionales et huit autorités principales ont défini des valeurs de référence de base et des plans.</p> <p>Indicateur : Nombre d'institutions qui intègrent l'indice de développement humain (IDH) et l'indice d'inégalité entre les sexes à titre de référence technique dans leur programmation</p> <p>VR : L'intégration de ces deux indices dans la planification du</p>	Les trois niveaux de gouvernement ont des valeurs de référence de base, des cibles et des plans concertés pour atteindre les OMD et parvenir à la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les régions et localités prioritaires. Des rapports nationaux sur le développement humain et sur la réalisation des OMD ont été élaborés et diffusés, à titre de réduction des inégalités et de la pauvreté.	<p>Ressources ordinaires : 700 000</p> <p>Autres ressources : 35 000 000</p>

<i>Contributions du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, valeurs de référence de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
		sociaux afin de réduire l'extrême pauvreté.	développement en est encore à ses débuts. Cible : Au moins trois institutions publiques et au moins une entité privée intègrent les deux indices.		
<p>Priorité ou objectif national : Assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et de la diversité biologique du pays, avec efficacité et en préservant l'équité et le bien-être social et contribuer à améliorer la qualité de l'environnement par la promotion d'une gestion intégrée des risques de catastrophe et des risques environnementaux</p> <p>Effets du PNUAD : 1. Renforcement des capacités des trois niveaux de gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des institutions scientifiques et académiques en vue de l'intégration transversale de la gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. 2. Avec la participation de la société civile, du secteur privé et des institutions scientifiques et académiques, l'État a conçu, mis en pratique et renforcé ses politiques, programmes et plans en mettant l'accent sur la viabilité de l'environnement afin de gérer durablement les ressources naturelles et d'assurer la conservation de la biodiversité.</p> <p>Indicateurs : 1. Système national de gestion des risques de catastrophe mis en place aux trois niveaux de gouvernement. 2. Nombre de politiques, plans et programmes de l'État pour le développement social et économique et de programmes d'investissement privé qui intègrent les objectifs et les cibles de résilience au changement climatique et de viabilité de l'environnement</p> <p>Domaines d'intervention connexes du Plan stratégique : Prévention de la crise et reprise à son issue. Environnement et développement durable</p>					
L'État apporte sa contribution en définissant les priorités, politiques, plans et programmes propres à assurer la viabilité de l'environnement et la gestion des risques, en désignant les entités responsables et en poursuivant le transfert de compétences aux autorités régionales et locales pour assurer la gestion de l'environnement et celle des risques.	Les autres partenaires et entités de la société civile contribuent à l'élaboration de documents de promotion et à l'analyse technique, au financement complémentaire et à l'assistance technique spécialisée ainsi qu'à la mise au point d'instruments financiers aux niveaux national, régional et local.	Le PNUD fournit une assistance technique pour l'élaboration des plans, programmes et instruments de gestion des risques et de l'environnement; il appuie l'élaboration des politiques de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Le PNUD facilite l'accès au financement pour les questions climatiques et favorise les partenariats entre les secteurs public et privé afin de soutenir la gestion de l'environnement	Indicateur : Nombre d'autorités régionales et locales qui utilisent des instruments et outils appropriés pour la gestion des risques de catastrophe conformes au système national de gestion de ces risques VR : Conception initiale de mécanismes financiers gouvernementaux susceptibles de promouvoir la gestion prospective et corrective (Programme budgétaire stratégique, Programme d'incitations municipales) Cible : Au moins cinq autorités régionales et locales Indicateur : Nombre d'initiatives publiques et privées de conservation, adaptation et/ou viabilité de l'environnement qui utilisent des instruments de gestion et de financement de l'environnement VR : 23 initiatives en cours	Formulation de plans et programmes intégrant la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique aux trois échelons de gouvernement et au niveau de la population Application de stratégies et d'instruments de gestion et de financement pour les questions climatiques et environnementales à la conservation de la biodiversité, la promotion de la résilience au changement climatique et la viabilité et la	Ressources ordinaires : 450 000 Autres ressources : 55 000 000

<i>Contributions du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, valeurs de référence de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
		et celle des risques de catastrophe.	Cible : 9 initiatives additionnelles résultant de l'appui fourni par le PNUD	qualité de l'environnement	